



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GUADELOUPE

Direction de la Formation et des Conditions de Travail

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

☎ 05.90.89.18.41 – 05.90.89.18.42

📠 05.90.89.18.49

NOTICE D'INFORMATIONS

Année 2010

Relative à l'examen de présélection (validation des acquis) des candidats au concours d'admission dans les Instituts de Formation préparant au diplôme d'état d'infirmier(ère)

(candidats non-bacheliers justifiant d'une expérience professionnelle)

Arrêté du 31 Juillet 2009

*Conditions pour se présenter à l'examen de
présélection
(Validation des Acquis)*

1./Justifier au 1er Janvier de l'année des épreuves, d'une expérience professionnelle d'une durée:

- * de 3 ans pour les personnes issues du secteur hospitalier et médico-social
- * de 5 ans pour les autres candidats

L'activité professionnelle susvisée doit avoir donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale.

*Epreuves de l'examen
de présélection*

Mercredi 03 Février 2010 sur convocation

1./Epreuve sur dossier

- Note sur dossier sur 20 points attribuée par le jury régional de présélection
- Note éliminatoire : **7/20**

2./ Epreuve écrite de Français :

- Durée : 2 H
- Notation : sur 20 points
- Note éliminatoire : **7/20**

Résumé d'un texte portant sur un sujet d'ordre général.

Epreuve ayant pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

Peuvent se présenter aux épreuves d'admissibilité les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 20/40 aux deux épreuves de présélection.

Dossier de candidature

**L'ANTENNE DE LA DIRECTION DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
(ex. DASS)**

Service Examens et Concours

Aéroport Sud (Ex Bat SORI/SERVAIR) - Raizet

97139 ABYMES – (Tél. 0590.48.91.71 – Fax. 0590.48.91.47)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Le 30 OCTOBRE 2009

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

Ce dossier doit comporter: (Candidats à l'examen de présélection)

- Une fiche d'inscription au concours (ci-jointe)
- Une lettre de candidature exposant les motivations du candidat
- Un document attestant du niveau d'enseignement général atteint
- Les copies des titres et diplômes obtenus
- La liste des emplois successifs exercés avec indication de l'adresse du ou des employeurs, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés, l'appréciation, la notation ou un certificat de travail du ou des employeurs
- Attestation des différents employeurs précisant la **durée** pendant laquelle ces emplois ont été exercés ou un certificat de travail.
- Les attestations relatives aux cycles de formation professionnelle continue suivies
- Une photocopie de la **carte nationale d'identité en cours de validité (recto/verso) ou à défaut photocopie du passeport,**
- 5 enveloppes ordinaires **autocollantes** libellées au **nom, prénom et adresse du candidat** et affranchies au tarif en vigueur
- 1 grande enveloppe **autocollante (format feuille A4)** affranchie à 1 € et libellée au **nom, prénom et adresse du candidat**

Si succès aux épreuves de présélection, une autorisation à se présenter aux épreuves de sélection, valable 2 ans, sera délivrée par la Direction de la Santé et du Développement Social.

N.B. : LES DOSSIERS DES CANDIDATS RECUS AUX EPREUVES DE PRESELECTION SERONT TRANSMIS PAR LA DIRECTION DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE LA GUADELOUPE, POUR LEUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DES CANDIDATS AUX EPREUVES DE SELECTION.

Pour information aux candidats admis aux épreuves de présélection

Les droits d'inscription s'élèvent à **84 €** pour l'année 2010.

Les épreuves de sélection, sont au nombre de trois :

- Deux épreuves d'admissibilité (**prévues le Lundi 15 Février 2010**)
- Une épreuve d'admission (**prévue entre le 17 mai et le 04 Juin 2010**)

1./ LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE COMPRENENT :

- Une épreuve **écrite**. Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3000 à 6000 signes relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de trois questions.

- Durée : 2 H
- Notation : sur 20 points
- Note éliminatoire : inférieure à **8/20**

Cette **épreuve écrite** et anonyme permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.

- Une épreuve de **tests d'aptitude**

- Durée : 2H
- Notation : sur 20 points
- Note éliminatoire : inférieure à **8/20**

Cette **épreuve écrite** et anonyme a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques des candidats.

Les candidats déclarés admissibles (obtention d'un total de 20 points au moins sur 40), sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

2./ L'EPREUVE D'ADMISSION CONSISTE EN :

- Un **entretien** avec 3 personnes :
 - 2 infirmiers cadres (formateur et soignant)
 - 1 formateur en pédagogie ou psychologie
 - * Durée : 30 minutes maximum
 - * Notation : sur 20 points
 - * Note éliminatoire: inférieure à **10/20**

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Cette épreuve consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Conditions d'admission

Les candidats déclarés admis sont inscrits, au vu des notes obtenues aux épreuves de sélection, sur une des trois listes de classement **principale** ou **complémentaire**, établies par le président du jury :

- Liste réservée aux candidats bacheliers ou titulaires d'un diplôme équivalent
En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, le rang de classement est déterminé par la note de culture générale puis celle d'entretien et l'âge (le plus âgé est classé avant)
- Liste réservée aux titulaires du D.E.A.S. ou D.E.A.P. avec trois années d'exercice professionnel (20% du quota)
- Liste réservée aux candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier étranger (2% du quota).
En cas d'égalité de points, le plus âgé est classé avant.

Le nombre de candidats de ces listes est déterminé compte tenu du **quota fixé chaque année, par arrêté ministériel.**

Le quota d'admission pour la rentrée de **Septembre 2010, est de 40 à Basse-Terre et de 80 à Pointe-à-Pitre. Les candidats peuvent être affectés indifféremment sur l'un des 2 sites. Les candidats ayant fait une demande de report sont inclus dans le quota.**

Les résultats sont affichés à l'I.F.S.I. (site de Basse Terre et de Pointe à Pitre) et sur le site : www.chu-guadeloupe.fr Rubrique « Etudiants ». Si dans les dix jours suivants l'affichage, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission, et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Fiche d'Inscription

Je soussigné(e) déclare faire acte de candidature au **concours d'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Basse Terre ou de Pointe-à-Pitre du 15 Février 2010, organisé au titre de la rentrée de Septembre 2010.**

- ⇒ **NOM DE NAISSANCE** :
- ⇒ **NOM D'EPOUSE** :
- ⇒ **PRENOMS** :
- ⇒ **SEXE** : Féminin Masculin
- ⇒ **ADRESSE** :
- Code Postal** : **Ville** :
- ⇒ **DATE ET LIEU DE NAISSANCE** :
- ⇒ **TELEPHONE** :
- ⇒ **EMAIL** :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Bac Nature du bac : Année d'obtention
- Equivalence Laquelle : Année d'obtention
- D.E.F.A.M.P avec trois années ou plus d'exercice professionnel Année d'obtention

Candidats inscrits en :

- Terminale..... B.T.A. D.A.E.U.(A ou B)

Candidats titulaires :

- D.P.A.S. ↘ avec trois années ou plus d'exercice professionnel en cette Année d'obtention :
Année d'obtention :
- D.P.A.P. ↗ qualité

Autres candidats :

- Candidat justifiant de la validation des acquis (présélection) Année :
- ↗Expérience professionnelle (Sect. médico social)
- Candidat aux épreuves de présélection
Autres

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche.

A le

Signature